Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 04/06/2025
ID : 077-217703354-20250603-ACT50_2025-CC

CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
SEINE-ET-MARNE
Le village fort de sa nature

DÉCISION du Maire
N° 09/2025

Objet : Contrat d'entretien des bâtiments communaux (Salle convivialité, salle des aînés, salle polyvalente, salle Coucci, Espace jeunesse, salle de musique, vestiaire de football)

La Maire de Chauconin-Neufmontiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour l'entretien des bâtiments communaux,

Considérant l'offre de la société SERVIANETT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
La passation d'un contrat avec la société Servianett domiciliée 16 rue Paul Henri Spaak – 77400 Saint Thibault-des-Vignes pour l'entretien des bâtiments communaux (Salle convivialité, salle des aînés, salle polyvalente, salle Coucci, Espace jeunesse, salle de musique, vestiaire de football)

ARTICLE 2 :
Le marché prend effet à compter du 9 juin pour une durée de 3 mois.

ARTICLE 3 :
Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 3 juin 2025

MAIRIE DE CHAUCONIN NEUFMONTIERS (S&M)

La Maire,
Marie LEAL

Place de la mairie - 77124 Chauconin-Neufmontiers - Tél. 01 64 33 11 18 - Fax 01 64 33 97 54
courriel : chauconin-neufmontiers@wanadoo.fr site : www.chauconin-neufmontiers.fr